

Conditions Générales de Vente (CGV)

Désignation

AGIR est un cabinet de formation, conseil et ressources.

Les présentes conditions générales de vente régissent les rapports entre AGIR et les futurs stagiaires, appelés ci-après « client », dans le cadre d'une prestation de formation et/ou de conseil et prévalent sur tout autre document.

Toute inscription est soumise aux présentes conditions générales de vente sauf dérogation formelle et expresse d'AGIR. Le client déclare les accepter sans réserve.

Les présentes conditions générales de vente sont prises en application notamment des articles L 6353-1 et suivants du code du travail sur la formation professionnelle.

Les clients d'AGIR sont des personnes physiques ou par extension leur employeur si l'employeur est l'interlocuteur d'AGIR pour le règlement de la prestation.

Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux prestations de formation et/ou de conseil délivrées par AGIR.

Contractualisation

Toute contractualisation doit être confirmée par écrit, soit par la signature du devis avec la mention « Bon pour accord », soit, lorsque nécessaire, par la signature d'une convention de formation et/ou de conseil, dûment complétée et signée.

L'acceptation du devis entraîne l'adhésion sans réserve aux présentes conditions de vente. La convention, lorsqu'elle est requise, est transmise par email au client, qui doit la retourner signée avant le début de la prestation.

Supports pédagogiques

Tous les droits de propriété intellectuelle relatifs aux présentations supports et logos utilisés dans les formations et/ou action de conseil resteront la propriété entière et exclusive d'AGIR. Ces matériels pédagogiques ne peuvent être reproduits ou copiés en aucune forme sans l'accord préalable d'AGIR, et sont protégés notamment par les droits d'auteurs et les dispositions applicables du Code de la propriété intellectuelle.

Confidentialité

AGIR s'engage à respecter le caractère confidentiel des renseignements écrits ou verbaux que le client aura pu lui transmettre dans le cadre de la prestation.

Responsabilité

AGIR s'engage à réaliser les prestations de formation avec tout le soin et la compétence dont il dispose et dans le cadre d'une obligation de moyens.

Agir n'est pas responsable des objets et effets personnels de son client. AGIR ne sera en aucun cas responsable de tout dommage indirect, matériel ou immatériel, consécutif ou non, tel que préjudice commercial ou financier, perte de clientèle, perte d'image de marque, perte de commande, trouble commercial quelconque, perte ou destruction totale ou partielle des données du fichier client, ainsi que toute action émanant de tiers.

Sans préjudice de ce qui précède, la responsabilité d'AGIR, dans l'hypothèse où il serait mis en jeu au titre de ses prestations de formation, est expressément limitée au prix effectivement acquitté par le client au titre de la prestation concernée.

AGIR déclare être titulaire d'une police d'assurance responsabilité civile professionnelle garantissant toutes les conséquences pouvant résulter directement de ses activités professionnelles.

Annulation par le client

Pour toute annulation qui interviendrait avant le 30ème jour qui précède la formation, il n'y aura pas de montant exigible. Si l'annulation intervient entre le 30ème et le 15ème jour avant la formation, 50% du coût total de la formation sera exigible immédiatement à titre de dédommagement. Dans les 15 jours avant le début de la formation, c'est la totalité des frais d'inscription qui sera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire. Seuls les stagiaires ayant assistés à toute la formation pourront bénéficier d'une attestation de formation.

Annulation par AGIR

AGIR se réserve le droit d'annuler toute formation en cas de force majeure (manque de stagiaires, maladie d'un formateur...) sans dédommagement, ni pénalité versée au client. Le client pourra alors choisir une autre date de formation ou annuler sa commande sans pénalité.

AGIR ne pourra être tenu responsable des frais engagés par le client ou préjudices conséquents à l'annulation d'une formation ou à son report à une date ultérieure.

Conditions de Paiement et tarifs

Les prestations de formation sont payables à réception de facture, par

virement bancaire, sauf disposition contraire mentionnée dans une convention spécifique. Ces prestations sont exonérées de TVA, conformément à l'article 261-4-4° du Code général des impôts relatif aux actions de formation professionnelle.

Les missions de conseil sont également payables à réception de facture, par virement bancaire.

Concernant les séances d'analyse de la pratique professionnelle, celles-ci font l'objet d'une facturation mensuelle, sur la base des séances réalisées au cours du mois. Le règlement est attendu à réception de chaque facture mensuelle.

Conformément à l'article L441-10 du Code de commerce, tout retard de paiement entraînera, de plein droit et sans qu'un rappel soit nécessaire, l'application de pénalités de retard calculées sur la base d'un taux annuel égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros.

Conditions restrictives

AGIR réserve le droit de refuser toute inscription de la part d'un client pour motif légitime et non discriminatoire ; d'exclure à tout moment tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement du stage et/ou manquerait gravement aux présentes conditions générales de vente ; d'exclure tout participant qui aurait procédé à de fausses déclarations lors de l'inscription.

Informatique et libertés

AGIR s'engage à respecter la réglementation en vigueur applicable au Traitement de Données Personnelles et, en particulier, le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la Protection des Données Personnelles (RGPD) ainsi que les législations nationales applicables qui en découlent.

Les informations qui sont demandées étant nécessaires au traitement des inscriptions et sont destinées aux services d'Agir. Vous pouvez accéder à ces informations et en demander la rectification en vous adressant à AGIR.

Litige

En cas de litige qui n'aurait pu trouver un règlement amiable, la loi française est seule applicable. Tout contentieux lié à la signature, l'interprétation, l'exécution ou encore la résiliation de la convention de formation sera soumise aux juridictions du tribunal compétent.